

NOUVEAUTÉS 2018

- Le Fonds Air Gaz : aide au raccordement et à la conversion au chauffage gaz
- Ambassadeur Air&Energie : sensibiliser, informer

Un bon plan pour ma maison ! **Rénovation énergétique de l'habitat privé**



La Vallée de Chamonix facilite les opérations de rénovation énergétique. Démarche avantageuse à la fois pour la qualité de l'air, pour notre tissu artisanal local, pour nos charges domestiques et pour notre patrimoine bâti.

EDITO DES ÉLUS DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Le secteur de l'habitat a depuis plusieurs années été identifié avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement et la santé. C'est ce qui a motivé la Collectivité à adopter une démarche spécifique dans la lignée du Plan Climat Energie Territorial et du Plan de Protection de l'Atmosphère (adoptés en 2012) : **inciter les occupants des résidences principales de la Vallée (maisons individuelles et appartements en copropriété) à "passer à l'acte"** de la rénovation énergétique en leur proposant une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces.

Pour atteindre cet objectif, cinq aides différentes sont proposées :

- Le **Fonds Energie Habitat** ;
- Le **Fonds Energie Habitat +** ;
- Le **Fonds Air Gaz** ;
- Le **Fonds Air Bois** ;
- Le **programme "Habiter Mieux"**.

Nous espérons que ces aides conduiront à la multiplication des opérations de rénovation des logements principaux de la Vallée, pour le plus grand bien de notre confort, de notre environnement, de notre santé et de notre économie locale.

Par ailleurs, la Collectivité vous accompagne personnellement, **que vous soyez résident principal ou secondaire**, dans votre projet de rénovation énergétique en mettant en œuvre des permanences et un site internet dédié.

PASSEZ À NOUS VOUS AIDONS FINANCIEREMENT !

1 FONDS ENERGIE HABITAT 1500€

Créé en 2015 par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, le Fonds Energie Habitat est une aide de 20% du montant des travaux plafonnée à 1500 €, en faveur de la rénovation énergétique des logements. Elle s'adresse aux **propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur RÉSIDENCE PRINCIPALE** de la Vallée (Servoz, Les Houches, Chamonix et Vallorcine). **Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources.** Les opérations de rénovation doivent être accomplies par des artisans détenteurs de la qualification "reconnu garant de l'environnement" (RGE).

2 FONDS ENERGIE HABITAT + 3000€

Ce dispositif créé en 2016 s'adresse aux **RÉSIDENTS PRINCIPAUX** souhaitant faire **deux ou plusieurs types de travaux en même temps.**

Il permet d'obtenir une aide correspondant à 20% du montant total des travaux, aide plafonnée à 3 000 €.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉATION DE LA
GRAND
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

1-2-3 Dispositifs 100%
Vallée de Chamonix

3 FONDS AIR GAZ 1000 à 2400€ NOUVEAU !



Que votre habitation soit ou non déjà raccordée au réseau de gaz, que vous soyez **RÉSIDENT PERMANENT OU SECONDAIRE**, GrDF et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix vous proposent des aides financières pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation).

Les aides vont de 1 000 à 2 400 € selon les cas. Renseignez-vous !



4 FONDS AIR BOIS 2000€

EXCEPTIONNEL, UNE AIDE DE 2 000 €

POUR RENOUELER VOTRE APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

Le Fonds Air Bois est une aide à l'acquisition d'appareils de chauffage au bois performants. Il a pour objectif de **réduire les émissions de polluants affectant la qualité de l'air.** Il s'adresse aux **RÉSIDENTS PRINCIPAUX.** L'aide est d'un montant forfaitaire de 2000 € plafonnée à 50% du coût d'acquisition, **sans conditions de ressources.** Ce dispositif porté par le SM3A est mis en place avec l'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les 5 Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve.



4 PROGRAMME "HABITER MIEUX" Jusqu'à 70% d'aides !

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À LA PORTÉE DE TOUS !

Créé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour lutter contre la précarité énergétique, le programme "Habiter Mieux" s'adresse aux **PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS aux revenus modestes ou très modestes** ou aux **PROPRIÉTAIRES BAILLEURS** et concerne des travaux de rénovation énergétique. L'aide de la Communauté de Communes représente 20% du coût des travaux avec plafond à 1 500 €. Par ailleurs, le Conseil départemental de la Haute-Savoie propose une aide comprise entre 2 000 et 3 000 € selon les plafonds de ressources. 20% des foyers du territoire de la Vallée peuvent prétendre à ces aides ! N'hésitez pas à vérifier auprès de nous si vous avez droit à ces aides exceptionnelles.

Pour plus de détails sur les modalités d'attribution de ces aides, veuillez consulter le site internet dédié renovalleechamonix.fr



LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE



L'ACTE ! ● ● ● ● ● ● ● ● ●

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS PERSONNELLEMENT DANS VOTRE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

PERMANENCES “ INFO RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ”

Lors de permanences «Info rénovation énergétique», nos conseillers spécialisés vous reçoivent, étudient avec vous votre projet et vous accompagnent dans vos démarches de rénovation énergétique. Vous définissez ensemble la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Si vous le souhaitez, le conseiller peut procéder à une visite à votre domicile pour constater les besoins et définir avec vous les priorités de travaux à réaliser. Vous étudiez ensemble les différentes aides financières possibles et vous finalisez votre plan de financement. Les permanences sont assurées par les associations “InnoVales” et “SOLIHA” et sont financées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

LES PERMANENCES DE “ INNOVALES ” SONT OUVERTES À TOUS LES RÉSIDENTS QU’ILS SOIENT PERMANENTS OU SECONDAIRES. LES PERMANENCES DE “ SOLIHA ” S’ADRESSENT UNIQUEMENT AUX AYANTS DROITS DU PROGRAMME “ HABITER MIEUX ”.



DATES DES PERMANENCES **CONSEIL**

SOLIHA (Programme « Habiter Mieux ») Permanences sans rendez-vous	Les permanences « InnoVales » et « SOLIHA » ont lieu au même endroit (Rez-de-Chaussée de la Mairie de Chamonix-Mont-Blanc), les 1 ^{er} et 3 ^e mercredi du mois, de 9h à 12h.	2018 3, 17 janvier 7, 21 février 7, 21 mars 4, 18 avril 2, 16 mai	6, 20 juin 4, 18 juillet 5, 19 septembre 3, 17 octobre 7, 21 novembre 5, 19 décembre
INNOVALES (Ouvertes à tous) Rendez-vous au 04 85 30 00 54			

AMBASSADEUR AIR & ENERGIE

Depuis février 2018, un Ambassadeur Air & Energie va à la rencontre des habitants pour discuter avec eux des bonnes pratiques pour agir en faveur de la qualité de l’air. Ces échanges permettent d’écouter les attentes de chacun et de présenter les dispositifs existants pour une maîtrise de l’énergie et une réduction des émissions de polluants.

SITE INTERNET DÉDIÉ : renovalleechamonix.fr

Un site internet complet vous apporte une assistance renforcée à toutes les étapes de votre projet : renovalleechamonix.fr

En partenariat avec l’ADEME
le Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes
et le Conseil Départemental Haute-Savoie

**haute
savoie**
le Département



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PENSEZ-Y AUSSI !

• CRÉDIT D’IMPÔT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE)

Un crédit d’impôt transition énergétique permet d’obtenir une aide correspondant à 30% du montant des travaux (aide plafonnée). Plus d’infos : renovalleechamonix.fr

• CERTIFICATS D’ÉCONOMIE D’ÉNERGIE

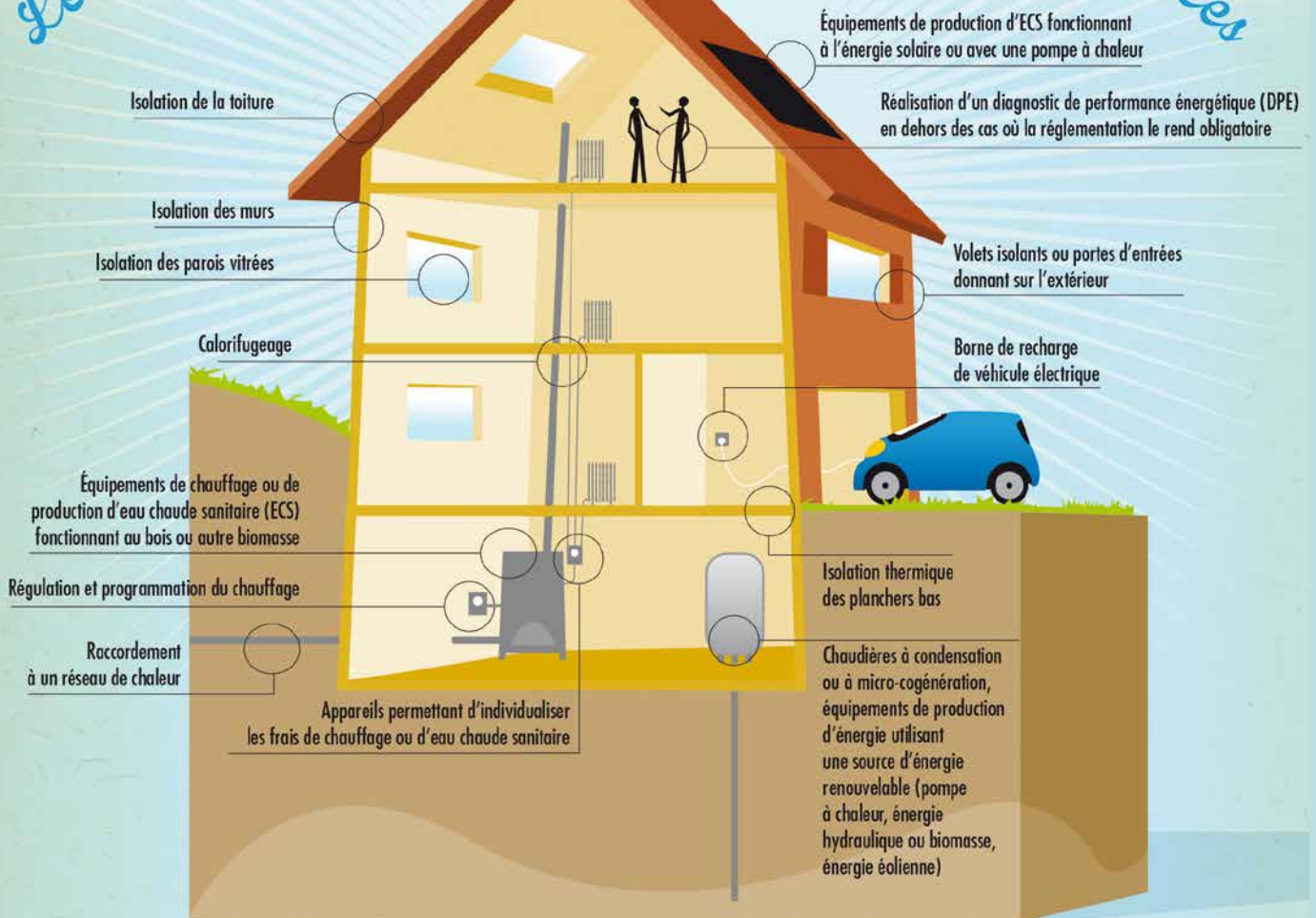
Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d’économies d’énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d’énergie appelés les “obligés” (électricité, gaz, fioul domestique, carburants pour automobiles, etc). Ceux-ci sont incités à promouvoir l’efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités ou professionnels.

Plus d’infos : renovalleechamonix.fr

• ECO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Il s’adresse à tout propriétaire (occupant ou bailleur) d’une résidence principale antérieure à 1990, sans condition de ressources et effectuant un ou plusieurs travaux d’amélioration de la performance énergétique. Il est plafonné à 30 000 € et cumulable avec le crédit d’impôt sous conditions et avec le Fonds Energie Habitat sans condition. La durée de remboursement, fixée à 10 ans, peut être portée à 15 ans pour certains travaux. Plus d’infos : renovalleechamonix.fr

Les dépenses d'équipements et matériaux concernées



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

cc-valléedechamonixmontblanc.fr (rubrique Environnement)
renovalléechamonix.fr



INNOVALES

04 85 30 00 54 energies@innovales.fr

SOLIHA

04 50 09 99 32 v.sadej@solihha.fr

